50161A-FS.pdf

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	GEL JAVEL - 1L
Nom chimique	Mélange en gel d'hypochlorite de sodium à 1,5 % de chlore actif
No. CAS	-
No. EC	-
No. Index	-
No. d'enregistrement REACH	-

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Produit pour le blanchiment, la désinfection et la désodorisation
Utilisations déconseillées	Non disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom	GEH
Adresse	Parc d'Activités des Cortots - 12, rue des Cortots 21121 FONTAINE LES DIJON - FRANCE
Téléphone	T 0810 026 826
Email de contact	geh@geh.fr - www.geh.fr

Adelya Terre d'Hygiène

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone	+ 33 (0)1 45 42 59 59 INRS/ORFILA (France)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange selon le règlement CLP ((CE) No. 1272/2008)

Met. Corr. 1	H290 Peut être corrosif pour les métaux.
Skin Corr. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Damage 1	H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Aquatic Chronic 3	H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

50161A-FS.pdf

50161A-FS.pdf

2.2. Eléments d'étiquetage selon le règlement CLP ((CE) No. 1272/2008)

Pictogrammes de danger	
Mention d'avertissement	DANGER.
Mentions de danger	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence – généraux	P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants.
Conseils de prudence – Prévention	P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine. P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
Conseils de prudence – Intervention	P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
Conseils de prudence – Stockage	-
Conseils de prudence – Elimination	P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions locales pour l'élimination des déchets ménagers
Eléments d'étiquetage supplémentaires	EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Adelya, Terre d'Hygiène

50161A-FS.pdf

50161A-FS.pdf

2.3. Autres dangers

Aucun

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

Nom	Identification du produit	%	Classification selon le dossier d'enregistrement
Hypochlorite de sodium (en % de chlore actif)	N° CAS : 7681-52-9 Numéro CE : 231-668-3 N° Index : 017-011-00-1 N° REACH : 01-2119488154-34	1,5%	Non classé Met. Corr. 1 ; H290 Skin. Corr. 1B; H314 Eye Damage 1 ; H318 STOT SE 3 ; H335 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410 Facteur M (aigü) = 10
N,N-dimethyltetradecylamine N-oxide	N° CAS : 3332-27-2 Numéro CE : 222-059-3 N° REACH : 01-2119949262-37	1% < x < 5%	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Général	Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
En cas d'inhalation	Transporter la victime à l'extérieur à l'air libre et la maintenir au repos.
En cas de contact avec la peau	Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
En cas d'ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau en grande quantité et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux et peau	Possibilité d'irritation des yeux et des muqueuses en l'absence de rinçage immédiat.
Inhalation	En cas de mélange avec les acides ou l'ammoniaque, risque de gêne respiratoire par inhalation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement

Adelya, Terre d'Hygiène

50161A-FS.pdf

50161A-FS.pdf

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Mélange ininflammable.
Appropriés : Eau pulvérisée. A choisir aussi en fonction du type d'incendie environnant.

Inappropriés : Non connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de risques spécifiques, mais favorise la combustion des produits combustibles.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie à proximité, retirer les conteneurs exposés. Refroidir les récipients / réservoirs par pulvérisation d'eau. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison complète de protection contre les produits chimiques.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement spécifique (voir les instructions sur cette étiquette). Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. Assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne laissez pas le produit de pénétrer dans les égouts ou les eaux superficielles. Endiguer et absorber sur un matériau inerte.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupération: Recueillir le liquide à l'aide d'un matériel absorbant non combustible (terre absorbante, sable…) dans des récipients adaptés en vue de l'élimination des déchets.
Neutralisation: Neutraliser l'eau contaminée avec une solution de thiosulfate de sodium.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence.
Voir section 8 pour les EPI.
Voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact avec la peau, les yeux. Eviter l'inhalation du produit. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas transvaser dans un emballage alimentaire. Utiliser le mélange dilué seul dans l'eau froide. Ne pas mélanger avec d'autres produits en particuliers acides (ex : détartrants). Remarque : le produit pur peut endommager les vêtements.

Adelya Terre d'Hygiène

50161A-FS.pdf

50161A-FS.pdf

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans un endroit frais à l'abri de la lumière et du soleil. Ne pas entreposer auprès de produits oxydants ou acides Conserver dans l'emballage d'origine.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Se référer à la section 1 pour les utilisations identifiées.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition connues (du produit de décomposition chlore):
INRS (FR, 2008) VLE : 0,5 ppm / 1,5 mg/m^3
ACGIH (US, 2007) TWA : 0,5 ppm
ACGIH (US, 2007) STEL : 1 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Mesures de protection individuelle	Protection des yeux: En cas de manipulations de quantités importantes, le port de lunettes adaptées est conseillé. Protection des mains: En cas de manipulations de quantités importantes, le port de gants adaptés est conseillé. Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Mesures d'hygiène: Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Tenir le produit à l'écart des aliments et des boissons. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Risques thermiques: non applicable
Contrôles liés à la protection de l'environnement	Eviter le rejet dans l'environnement

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide
Couleur	Vert transparent
Odeur	Eucalyptus
Seuil olfactif	Non disponible
pH	> 11,5

Adelya, Terre d'Hygiène

50161A-FS.pdf

50161A-FS.pdf

Point de fusion / Point de congélation	Non disponible
Point d'ébullition	Non applicable
Point éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité	Non inflammable
Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur	Non disponible
Densité relative	1,03 à 20°C
Solubilité dans l'eau	Solubilité totale dans l'eau
Dans d'autres solvants	Soluble dans le méthanol, l'alcool isopropylique, les hydrocarbures chlorés, le toluène.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Similaire à celle de l'eau
Propriétés explosives	Non applicable
Propriétés comburantes	Non comburant

9.2. Autres informations

Aucune

Adelya, Terre d'Hygiène

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité	Réagit avec les acides, les oxydants, les réducteurs.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage. Sensible à la température.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Avec les acides : au contact d'un acide dégage un gaz toxique (chlore). Avec certains oxydants, tels que l'acide trichlorocyanurique et ses sels sous forme solide. Avec des produits réducteurs : ammoniaque et dérivés azotés.
10.4. Conditions à éviter	Exposition à des températures élevées.

50161A-FS.pdf

50161A-FS.pdf

10.5. Matières incompatibles	La plupart des métaux, les acides, les oxydants et les réducteurs.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Chlore (en cas de mélange avec des produits acides)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Risque d'œdème pulmonaire par inhalation des vapeurs lors d'une décomposition thermique du produit. Substance active : Ingestion chez l'animal : DL50/Rat : 1100 mg/kg (Matière active, 12,5 %). Toxicité par voie cutanée chez l'animal : Lapin : >2000 mg/kg (Matière active, 5,25 %).
Corrosion/irritation cutanée	La classification irritante est basée sur le résultat d'un test réalisé selon les lignes directrices OCDE 435 indiquant que le produit n'est pas corrosif pour la peau. Substance active : Sévèrement irritant, voire corrosif, pour la peau (OCDE Ligne directrice 404, Lapin) (Matière active, 12,5 %).
Lésions oculaires/irritation	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification est fondée sur la valeur du pH. Substance active : Sévèrement irritant, voire corrosif, pour les yeux (OCDE ligne directrice 405, Lapin) (Matière active, 12,5 %).
Sensibilisation	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Mutagénicité	L'ensemble des résultats in vitro et in vivo sur les substances ne conduit pas à considérer le produit comme génotoxique.
Cancérogénicité	L'ensemble des informations disponibles sur les substances ne permet pas de suspecter un potentiel cancérogène.
Toxicité pour la reproduction	L'ensemble des informations disponibles sur les substances ne permet pas de suspecter un potentiel reprotoxique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires. Inhalation : Irritant pour le nez, la gorge et les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Danger par aspiration	Non disponible.

Adelya, Terre d'Hygiène

50161A-FS.pdf

50161A-FS.pdf

Autres informations	Non disponible.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité	Pseudokirchneriella Subcapitata CE50, 72h : 0,01 – 0,1 mg/ml Daphnia Magna CE50, 48h : 0,01 – 0,1 mg/ml, NOEC : 0,01 – 0,1 mg/ml Ceriodaphnia CE50, 48h : 0,01 – 0,1 mg/ml Poissons CL50, 96h (selon les espèces) : 0,01 – 0,1 mg/l de chlore actif
12.2. Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relative aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande ou à la demande du producteur de détergents.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.
12.4. Mobilité dans le sol	Substance très mobile dans le sol.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Non classé comme PBT ou vPvB.
12.6. Autres effets néfastes	Non disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets	*Produit :* Diluer avec de l'eau. Neutraliser l'eau contaminée avec une solution de thiosulfate de sodium. Récupérer les eaux usées pour un traitement ultérieur. Ne pas déverser directement dans le milieu naturel (eaux de surface ou sol) ou dans les égouts. En utilisation normale, aucun effet sur les stations de traitements des eaux collectives. *Emballage :* Nettoyer le récipient avec de l'eau. Eliminer l'emballage vide conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination des déchets. Récupérer les eaux usées pour un traitement ultérieur. Ne pas déverser directement dans le milieu naturel (eaux de surface ou sol) ou dans les égouts. En utilisation normale, aucun effet sur les stations de traitement des eaux collectives.
13.2. Codes déchet	Non disponible.

Adelya Terre d'Hygiène

50161A-FS.pdf

50161A-FS.pdf

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2017 - IMDG 2016 - OACI/IATA 2017).

14.1. Numéro ONU

3266

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8

14.4. Groupe d´emballage

III

14.5. Dangers pour l´environnement

Matière dangereuse pour l'environnement.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non disponible

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2	Directive 96/82/CE sur SEVESO Règlement (UE) n° 528/2012 sur les biocides Règlement (UE) n° 648/2004 sur les détergents
15.1.2. Composition détergents (Règlement (UE) n° 648/2004)	Moins de 5% : Agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques, savon. Également : Désinfectants (Hypochlorite de sodium (n° de CAS 7681-52-9) à 1,5% de c.a. (m/m)), parfums.
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance.

Adeya, Terre d'Hygiène

50161A-FS.pdf

50161A-FS.pdf

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1. Indications sur la révision

Création le 19/10/2016.
Révision le 15/02/2017 : Mise à jour règlement détergent.
Révision le 27/03/2019 : Mise à jour APT13.
Révision le 04/04/2019 : Mise à jour rubrique 14.

16.2. Signification des abréviations et acronymes utilisés

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.
ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route / Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.
AOX : Halogène Organique Adsorbable
N ° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
CLP: Classification, étiquetage et emballage
COV : Composés Organiques Volatils
DSD: Directive sur les substances dangereuses
DPD: Directive Préparation Dangereuses
N° EC: Numéro Commission européenne
EPI : Equipements de Protection Individuelle
IATA: International Air Transport Association
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses
PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques
N°ONU: Nombre des Nations Unies
UVCB: Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques
VME : Valeur moyenne d'exposition
VLE : Valeur limite d'exposition
vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Dossier d'enregistrement REACH du Sodium Hypochlorite CAS 7681-52-9, disséminé sur le site d'ECHA.

16.4. Méthodes d'évaluation de la classification pour les mélanges

Non applicable.

Les informations contenues dans cette fiche de donnée de sécurité sont conçues comme une caractérisation du produit afin de fournir des orientations pertinentes pour les questions de sécurité. Toutefois, cette fiche signalétique a été issue de la composition fournie par le fournisseur. Par conséquent, le présent document ne fournit aucune garantie, explicite ou implicite, concernant les propriétés du produit.
Cette FDS est conforme aux réglementations européennes actuelles applicables à sa date de rédaction. Ce document ne donne aucune garantie après sa date d'édition.

Adelya, Terre d'Hygiène

50161A-FS.pdf